



Mairie de Huelgoat

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre à 18 heures et 5 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre d'accueil et de loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, 1er adjoint en suppléance du maire, Monsieur Benoit MICHEL.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Madame Claude MOREL, Monsieur Dominique CONNAN, Monsieur Jean-François PENVEN, Madame Michèle MULLER, Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Chantal FLOCH, et Madame Marie Brigitte BRETHERS, et Monsieur Gérard TOSSER.

Absents :

Monsieur Benoît MICHEL, Madame Aurore LEROUX (pour cette délibération), Madame Audrey GUYADER et Monsieur Pierre DIPASQUALE

Procuration :

Madame Audrey GUYADER donne procuration à Monsieur Jean François PENVEN
Monsieur Pierre DIPASQUALE donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER

Secrétaire de Séance : Madame Claude MOREL

2020-070	Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2020
----------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 19 novembre 2020. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

2020-071

Décisions du maire

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal des décisions prises concernant :

- Les déclarations d'intention d'aliéner
- l'achat de mobiliers urbains pour le parc de la roche verte
- l'acquisition d'un ordinateur portable pour les élus
- la pose de clôture au point de captage d'eau de Saint Guinec
- L'achat de trois bornes 'hygiène canine'
- La signature d'un contrat aidée (Contrat d'Insertion Unique) avec Pole Emploi

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire

2020-072

Tarifs eau et assainissement 2021

Suite à la commission finance qui s'est déroulée le 9 décembre, Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que la commune doit contractuellement fournir au délégataire SUEZ, les tarifs applicables en 2021 pour ce qui concerne les surtaxes (consommation au m3) eau et assainissement.

Monsieur le 1^{er} adjoint propose de maintenir les mêmes tarifs eau et assainissement pour l'année 2021.

	Tarifs 2020	Proposition tarifs 2021
Surtaxe eau		
Partie fixe / abonnement	11,22 €	11,22 €
Surtaxe au m3 particulier	0,27 €	0,27 €
Surtaxe au m3 collectivité extérieure	0,50 €	0,50 €

Surtaxe assainissement		
Partie fixe/ abonnement	24,16 €	24,16 €
Surtaxe au m3	0,51 €	0,51 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** de n'appliquer aucune augmentation des tarifs applicables pour la surtaxe eau et assainissement pour l'année 2021. Par conséquent, les tarifs 2021 seront les mêmes que ceux appliqués en 2020.

2020-073	Tarifs communaux 2021
----------	------------------------------

Suite à la commission finance qui s'est déroulée le 9 décembre, Monsieur le 1er adjoint soumet en conseil les tarifs pour l'année 2021.

SERVICES	2019	2020	2021
Théâtre de Verdure			
<ul style="list-style-type: none"> • Caution pour l'utilisation du Théâtre de verdure • Forfait utilisation du théâtre de Verdure en cas d'entrée payante (par jour) 	90.00 €	90.00 €	90.00 €
	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Salle polyvalente (cuisine comprise)			
Associations locales HUELGOAT			
<i>Si entrées gratuites</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>En cas d'organisation de concours de belote par une association de Huelgoat</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Si entrées payantes (Par année civile : première manifestation payante et les suivantes gratuites)</i>	130.00 €	132.00 €	132.00 €
Particuliers d'Huelgoat			
<i>1 journée</i>	130.00 €	132.00 €	132.00 €
<i>Le weekend (vendredi/ samedi et dimanche)</i>	200.00 €	203.00 €	203.00 €
Organismes locaux à but lucratif			
<i>1 journée</i>	210.00 €	214.00 €	214.00 €

Associations et organismes hors commune Et Particuliers non domiciliés à Huelgoat			
<i>1 journée</i>	220.00 €	224.00 €	224.00 €
<i>Le weekend (vendredi/ samedi et dimanche)</i>	300.00 €	305.00 €	305.00 €
• Caution pour les particuliers et associations	615.00 €	615.00 €	615.00 €
• Caution supplémentaire si utilisation de la sono fixe ou mobile (micros inclus)	1 100.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
Salle de spectacle			
Associations locales HUELGOAT			
<i>Si entrées gratuites</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Si entrées payantes</i>	43.00 €	44.00 €	44.00 €
Organismes locaux à but lucratif Et particuliers d'Huelgoat			
<i>1 journée</i>	130.00 €	132.00 €	132.00 €
Associations et organismes hors Huelgoat Et Particuliers non domiciliés à Huelgoat			
<i>1 journée</i>	220.00 €	224.00 €	224.00 €
<i>Le week-end (vendredi / samedi / dimanche)</i>	300.00 €	305.00 €	305.00 €
• Caution pour les particuliers et associations	615.00 €	615.00 €	615.00 €
Locations bâtiments communaux et administratifs			
• Bureau A.D.M.R	0.00 €	0.00 €	0.00 €
• Appartement Mairie (mensuel)	200.00 €	300.00 €	300.00 €
• Sous-sol hangar communal annuel			
✓ Loyer Menez	939.00 €	953.00 €	953.00 €
✓ Loyer Daniel	901.00 €	915.00 €	
✓ Forfait eau + électricité	124.00 €	126.00 €	126.00 €
• Local industriel zone du vieux Tronc (mensuel)	250.00 €	200.00 €	200.00 €
• Local communal rue Robinson (mensuel)	30.00 €	30.00 €	30.00 €

Location de matériel			
• Table et bancs (6 personnes) pour les particuliers	3.60 €	3.60 €	3.60 €
• Caution table et bancs	200.00 €	200.00 €	200.00 €
• Caution barnum	Prêt uniquement aux associations	700.00 €	700.00 €
• Caution podium		500.00 €	500.00 €
• Caution coffret électrique		500.00 €	500.00 €
Cantine et garderie scolaires			
• Prix du repas école primaire	2.45 €	2.45 €	2.45 €
• Prix du repas école maternelle	2.35 €	2.35 €	2.35 €
• Garderie du matin	1.30 €	1.30 €	1.30 €
• Garderie du soir	2.60 € (1 ^{er} enfant)	2.60 € (1 ^{er} enfant)	2.60 € (1 ^{er} enfant)
	2.15 € (2 ^{ème} enfant et suivant)	2.15€ (2 ^{ème} enfant et suivant)	2.15€ (2 ^{ème} enfant et suivant)
Droits de place			
• Terrasse (restauration, débit de boissons) pour tout mois commencé	60.00 €	60.00 €	60.00 €
• Forfait annuel terrasse pour les crêperies rue du Lac : la Mare aux fées et le pont Neuf	420.00 €	420.00 €	420.00 €
• Empiètement voie publique – Annuel	60.00 €	60.00 €	60.00 €
MARCHE Tarifs Hiver du 01/10 au 31/03 - Etalage			
• Forfait électricité par jour de marché	1.00 €	1.00 €	1.00 €
• Etalage, le mètre linéaire, Abonné en Hiver	0.80 €	0.80 €	0.80 €
• Etalage, le mètre linéaire, non abonné en Hiver	1.60 €	1.60 €	1.60 €
MARCHE Tarifs Eté du 01/04 au 30/09 – Etalage			
• Forfait électricité par jour de marché	1.00 €	1.00 €	1.00 €

• Etalage, le mètre linéaire, Abonné en été	1.40 €	1.40 €	1.40 €
• Etalage, le mètre linéaire, non abonné en été	2.00 €	2.00 €	2.00 €
• Camion magasin	9.50 €	9.50 €	9.50 €
• Attraction foraine (pour la durée de l'installation) au m ²	1.20 €	1.21 €	1.21 €
• Minimum de perception pour une attraction foraine	20.00 €	20.20 €	20.20 €
• Petit manège	50.00 €	50.50 €	50.50 €
• Grand manège	100.00 €	101.00 €	101.00 €
• Cirque	70.00 €	70.70 €	70.70 €
• Camion PL exceptionnel	115.00 €	116.15 €	116.15 €
Concessions cimetière			
Caveaux			
• 15 ans / 2 m ²	117.30 €	117.30 €	117.30 €
• 15 ans / 4 m ²	158.10 €	158.10 €	158.10 €
• 15 ans / 6 m ²	193.80 €	193.80 €	193.80 €
• 30 ans / 2 m ²	193.80 €	193.80 €	193.80 €
• 30 ans / 4 m ²	270.30 €	270.30 €	270.30 €
• 30 ans / 6 m ²	351.90 €	351.90 €	351.90 €
• Caveau communal 1 ^{er} mois	41.80 €	41.80 €	41.80 €
• Caveau communal par jour à compter du 31 ^{ème} jour	1.05 €	1.05 €	1.05 €
Concessions Columbarium			
• 1 an	35.70 €	35.70 €	35.70 €
• 5 ans	127.50 €	127.50 €	127.50 €
• 10 ans	253.00 €	253.00 €	253.00 €
• 15 ans	377.40 €	377.40 €	377.40 €
• Droit forfaitaire pour l'acquisition d'une plaque de marbre à la prise de la concession	159.10 €	159.10 €	159.10 €

Concessions cinéraires			
• 15 ans	116.40 €	116.40 €	116.40 €
• 30 ans	194.70 €	194.70 €	194.70 €
Salle Omnisport Croas ar Go			
Associations sportives de Huelgoat			
• Si entrée gratuite	0.00 €	0.00 €	0.00 €
• Si entrée payante	55.10 €	56.00 €	56.00 €
Associations sportives extérieures			
• Entrée gratuite ou payante	87.70 €	89.00 €	89.00 €
Utilisation exceptionnelle non sportive (Loto...)			
• Associations locales grand gymnase		98.40€	98.40€
• Communes extérieures grand gymnase		202.00€	202.00€
• Caution salle		1080,00€	1080,00€
• Caution ménage		216,00€	216,00€
Petit gymnase Place Alphonse Penven			
Utilisation exceptionnelle non sportive (Loto...)			
• Associations locales petit gymnase	55.10 €	56.00 €	56.00 €
• Communes extérieures petit gymnase	198.90 €	202.00€	202.00€
• Caution salle	1 080.00 €	1 080.00 €	1 080.00 €
• Caution ménage	216.00 €	216.00 €	216.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **DECIDE** de retenir tous les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2021.

2020-074	Tarifs du camping 2021
-----------------	-------------------------------

Suite à la commission finance qui s'est déroulée le 9 décembre, Monsieur le 1er adjoint soumet en conseil les tarifs pour l'année 2021 :

PRESTATIONS	2020	Propositions 2021
EMPLACEMENT	4,30 €	4,30 €
ADULTE	3,50 €	3,50 €
ENFANT de 2 à 7 ANS (gratuit moins de deux ans)	2,20 €	2,20 €
VOITURE	2,50 €	2,50 €
CAMPING-CAR	3,00 €	3,00 €
CHIEN	1,40 €	1,40 €
ELECTRICITE	2,50 €	2,50 €
ACCUEIL DES GROUPES (colonie, centre de loisirs etc...)		
- par enfant/ados par nuitée	2,20 €	2,20 €
- un accompagnateur pour le groupe par nuitée	3,70 €	3,70 €
- un véhicule pour le groupe par nuitée	2,50 €	2,50 €
- un emplacement pour le groupe par nuitée	4,30 €	4,30 €
- électricité par nuitée	2,50 €	2,50 €
GARAGE MORT	2,50 €	2,50 €
FORFAIT manifestation des ROC'H des MONTS d'ARREE vendredi, samedi, dimanche 3 nuits, par personne (enfant moins de huit ans gratuit)	8,00 €	8,00 €
DOUCHE pour les personnes extérieures au camping	2,00 €	2,00 €
PAIN DE GLACE (achat)	1,50 €	1,50 €
BAGUETTE DE PAIN	1,10 €	1,10 €
CROISSANT	1,10 €	1,10 €
PAIN AU CHOCOLAT	1,20 €	1,20 €
BOUTEILLE d'EAU 1,5 litre	1,00 €	1,00 €
COCA, JUS D'ORANGE, PERRIER (Canette)	2,00 €	2,00 €

CAFE NATURE ou SUCRE	1,00 €	1,00 €
THE NATURE ou SUCRE	1,00 €	1,00 €
PAPIER TOILETTE le rouleau	0,50 €	0,50 €
CAUTION PRISE EUROPEENNE	25,00 €	25,00 €
CAUTION BARBECUE (grille, pelle, balai)	30,00 €	30,00 €
CAUTION JEUX (tennis, tennis de table, badminton,...)	20,00 €	20,00 €
CAUTION JEUX (Cartes à jouer, Malette de jeux,...)	10,00 €	10,00 €
CAUTION JEUX de deux boules de pétanque	20,00 €	20,00 €
Borne camping-car		
BORNE CAMPING-CAR	3.00 €	3.00€

Monsieur le 1 adjoint propose un vote intermédiaire concernant une augmentation pour le tarif borne camping-car. 6 votes pour l'augmentation et 7 votes contres. Le tarif reste inchangé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** de retenir tous les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2021

2020-075	Acceptation des Fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté
----------	--

Lors de sa réunion du 12 novembre 2020, le conseil communautaire a octroyé un fonds de concours de 41 921€ à la commune de Huelgoat pour aider au financement des travaux et d'achats d'investissement pour l'année 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- ✓ Accepte le fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté de 41 921 € destiné à participer au financement des travaux et d'achats d'investissement pour l'année 2020.

2020-076	Attribution pour l'étude 'Mise en place du schéma directeur du système d'assainissement'
----------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle qu'en 2018, le service eau et biodiversité (Police de l'eau) de la DDTM a demandé à la commune d'élaborer le schéma directeur des systèmes d'assainissement demandé par la législation.

Le bureau SBEA, a fait une proposition de : Montant TTC 28 920€.

En plus de se mettre en conformité vis-à-vis de la législation, ce schéma permettra d'avoir un état détaillé du réseau d'assainissement collectif afin de prévoir un plan pluriannuel de travaux.

Une d'aide financière sera demandée à l'agence de l'eau à hauteur de 60%

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	0	
Vote contre :	1	Mr Gérard TOSSER
Abstention :	12	

-Décide de mettre en suspend cette délibération. Un complément d'information sera demandé au bureau d'étude SBEA.

2020-077	DETR 2021 – CONTRAT DE TERRITOIRE : Inscription du projet de travaux de rénovation de la toiture de la salle omnisports
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint propose de solliciter des subventions au titre de la DETR 2021 et au titre du contrat territoire concernant le projet de rénovation de la toiture à la salle omnisport Croas ar go.

La réalisation de ce projet permettra de résoudre les problèmes importants d'infiltrations d'eau dans la salle.

La demande se porte sur la partie travaux. Ce montant a été estimé à 375 000 € HT par le bureau d'architecte Atelier 3 architectes assistant à maitre d'ouvrage pour cette opération.

Estimation des travaux :

Plan de financement :

Financiers	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR	30%	112 500€

CD 29 – CONTRAT DE TERRITOIRE	40%	150 000€
FONDS DE MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	10%	37 500€
TOTAL des aides publiques sollicitées <i>(Cumul plafonné à 80% du montant HT)</i>	80%	300 000€
Montant à la charge du maître d'ouvrage <i>(Autofinancement minimum de 20%)</i>	20%	75 000€
TOTAL (coût de l'opération HT)	100%	375 000€

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier de DETR n'est pas réputé complet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Approuve le projet de rénovation de la toiture de la salle omnisports de Croas ar go.

Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire ou son suppléant à solliciter une subvention au titre de la DETR

Autorise Monsieur le Maire ou son suppléant à solliciter une subvention au titre du contrat de territoire.

Autorise Monsieur le Maire ou son suppléant à signer toutes les demandes de subventions à venir pour ces travaux

2020-078	Lotissement de Kerseac'h : vente du lot n°7
----------	--

Le projet de lotissement communal de Kerseac'h a été approuvé par arrêté municipal du 13 octobre 2017.

Le plan de composition du lotissement prévoit la commercialisation de 9 lots à bâtir au prix de 12 euros TTC le mètre carré

Suite au courrier de Madame DAVID et Monsieur LE BRIS, reçu en mairie le 20 juillet 2020 faisant part de son souhait de pouvoir acquérir le lot n°7.

Il s'agit du lot n°7 (cf annexe) :

- Lot n°7 – 6, rue de Kerseac'h ;
- Cadasté A 382 - Superficie : 779 m² - Prix de vente TTC : 9 348.00 € ;

- Acquéreurs : Madame DAVID Frédérique et Monsieur LE BRIS Laurent domicilié 36 bis rue Robinson à HUELGOAT (29690).

Le prix du lot comprend les frais de bornage, les frais de branchement jusqu'en limite du lot, la réalisation du muret technique à l'entrée du lot et d'un talus planté en limite de voirie communale.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce dossier. En cas d'avis favorable, de donner délégation à monsieur Le Maire pour la mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité des membres votants

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Se prononcent favorablement concernant la vente du lot n°7 au 6, rue de Kerseac'h, cadastré A 382, aux conditions énoncées, et donnent délégation à monsieur Le Maire pour la mise en œuvre de la décision.

2020-079	Report des crédits d'investissement pour 2021
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement des recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2020	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2021
204 – Subventions d'équipement versées <i>Travaux d'enfouissement des réseaux rue du Pouly</i>	65 000 €	16 250 €
21 – immobilisations corporelles 2152-Installations de voirie <i>Aménagement rue de Berrien</i>	421 000 €	105 250 €
23 – immobilisations en cours 2313 - Construction <i>Maison médicale</i>	387 000 €	96 750 €
TOTAL	873 000€	218 250 €

En application de ces dispositions, Monsieur le 1^{er} adjoint sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour :

✓ Engager les dépenses d'investissement 2021, avant le vote du BP 2021, à hauteur du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2020, soit 218 250 € au titre du budget principal Ces crédits permettront d'honorer les dépenses d'investissement ou encore les besoins urgents. En outre cette autorisation permettra à la commune de respecter ses obligations en matière de délai de paiement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à engager, liquider, mandater les dépenses visées ci-dessus jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à hauteur d'un montant maximum de 218 250€ au titre du budget principal.

2020-080	Convention du dispositifs 'Petits Déjeuners' avec l'éducation nationale
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint donne la parole à Madame Marie Laure SEVEN adjointe chargée de la jeunesse qui informe le conseil de la convention relative au dispositif 'petits Déjeuners à l'école Jules Ferry' à partir de décembre 2020 jusqu'au 02 juillet 2021.

Ce dispositif permettra à la classe de maternelle, soit 18 enfants, de profiter d'un service de petits déjeuners tous les vendredis.

La Direction Départemental de l'Education Nationale versera une subvention estimée à 585€ (18 élèves*25 semaines*1.3€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Décide la mise en place d'un service de petits déjeuners aux enfants de la classe de maternelle de l'école Jules Ferry.

Autorise la signature de la convention.

2020-081	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Berrien
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au conseil qu'il convient de délibérer concernant le choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, rue de Berrien.

LOT N°1 : TRAVAUX

Il y a eu trois offres :

LOT 1	TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	ETS TRAOUEN (Mandataire -Bannalec -29) TOULGOAT (Co-traitant) Offre de BASE	163 680,00 €	196 416,00 €
1.1	ETS TRAOUEN (Mandataire -Bannalec -29) TOULGOAT (co-traitant) VARIANTE	125 840,00 €	151 008,00 €
2	EIFFAGE	156 945,00 €	188 334,00 €
3	SPAC	159 600,00 €	191 520,00 €

Suite à l'analyse des offres avec l'aide de l'assistant à maitre d'ouvrage, 2LM Océam, l'offre retenu est :

- **ETS TRAOUEN (Mandataire -Bannalec -29)-TOULGOAT (co-traitant) VARIANTE pour un montant de 125 840€ HT**

LOT N°2 : CONTROLES ET ESSAIS

Il y a eu trois offres :

LOT 2	CONTROLES ET ESSAIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	SAS A3 SN (Montauban de Bretagne -35)	2 020,00 €	2 424,00 €
2	CEQ OUEST (Brech -56)	2 688,00 €	3 225,60 €
3	SPAC	1 835,00 €	2 202,00 €

Suite à l'analyse des offres avec l'aide de l'assistant à maitre d'ouvrage, 2LM Océam, l'offre retenu est :

- **SPAC pour un montant de 1 835€ HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **AUTORISE** la signature la proposition de la société TRAOUEN-TOULGOAT pour le lot N°1 pour un montant HT de 125 840€.
- **AUTORISE** la signature la proposition de la société SPAC pour le lot N°2 pour un montant HT de 1 835€.

2020-082	Achat d'un véhicule pour le service technique
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint donne la parole à Monsieur Marc QUEMENER adjoint chargé aux travaux qui informe le conseil de l'achat d'un camion avec benne d'occasion qui remplacera le tracteur de marque CASE et le camion benne poids lourd de marque Renault.

Le camion retenu est un camion benne de marque RENAULT RJ L2 3,5T. (Permis B).

Il est proposé aux membres du conseil de retenir l'offre du garage Renault, établissement Grison de Huelgoat.

Il s'agit d'un camion d'occasion de 2017, avec 25 000km, garantie 6 mois, d'un montant de 26 289 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** d'autoriser l'achat d'un camion benne
- **AUTORISE** la signature de la proposition de l'entreprise Grison pour un montant TTC de 26 289€.

2020-083	Achat de jeux pour l'aire de la pointe du Fao
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint donne la parole à Madame Marie Laure SEVEN adjointe chargée de la jeunesse qui présente au conseil l'achat de jeux pour l'aire de jeux situé à la pointe du Fao en remplacement des structures de jeux devenus obsolètes.

La commission jeunesse et la commission attractivité s'est déroulée le 2 décembre afin de retenir les jeux suivants :

NOM DU JEUX	MARQUE	MONTANT TTC
Carrousel et maisonnette	KOMPAN	8 402.40€
Cabanes et parcours de jeux avec toboggan	SYNCHRONICITY	18 715.85€
	TOTAL :	27 118.25€

Les tarifs comprennent la fourniture, la pose des jeux ainsi que le contrôle et la signalisation réglementaire.

Après avoir rencontrés les représentants de l'amicale laïque. Ceux-ci ont décidé de prendre en charge du montant total HT des jeux. Ce montant s'élève à 19 191.54€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE** d'autoriser l'achat de jeux pour l'aire situé à la pointe du Fao
- **AUTORISE** la signature des propositions de l'entreprise KOMPAN pour un montant TTC de 8 402.40€ et de l'entreprise SYNCHRONICITY pour un montant TTC de 18 715.85€.
- **ACCEPTTE** la prise en charge par l'amicale laïque d'un montant de 19 191.54€

2020-084	Acceptation de la subvention du diocèse de Quimper concernant l'éclairage de la chapelle des cieux
----------	---

Le 1^{er} adjoint informe le conseil des travaux d'éclairage effectués à la chapelle Notre Dame des Cieux.

Suite au courrier du diocèse de Quimper datant du 19 mars 2019, il est prévu une prise en charge du montant HT des travaux concernant d'éclairage intérieur et extérieur de la chapelle Notre Dame des Cieux.

Les montants sont présentés dans le tableau suivant :

Fournisseur	Désignation	Montant HT	TVA	Montant TTC
ARCEM	Eclairage intérieur et extérieur -Situation 1	9 349,26 €	1 869,85 €	11 219,11 €
ARCEM	Eclairage intérieur et extérieur -Situation 2	9 041,72 €	1 808,34 €	10 850,06 €
ARCEM	Rajout d'une prise au niveau du cœur - Situation 3	771,29 €	154,26 €	925,55 €
SIECE	Eclairage extérieur chapelle			1 188,73 €
BREMAT	Location minipelle tranchée éclairage extérieur	311,14 €	62,22 €	373,36 €
	TOTAL	19 473,41	3 894,67	24 556,81€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **D'ACCEPTER** la subvention de l'Association Diocésienne de Quimper concernant les travaux d'éclairages de la chapelle Notre Dame des Cieux, d'un montant de 19 473.41€.

2020-085	Cession parcelle communal rue Paul Marzin
----------	--

Suite à l'acquisition d'une maison 1, rue Paul Marzin, les nouveaux propriétaires, Madame Aline HERSANT et Monsieur Tony PELTIER ont sollicité le maire afin d'acquérir des terrains communaux jouxtant leur propriété.

La délibération 2016-004 du 21 janvier 2016 à fixer le prix au m² à 5€ le m² avec une marge de négociation de 10%. Le tarif qui a été retenu est de 4.50€ le m².

Le document d'arpentage suivant a été réalisé par le cabinet ROUX-JANKOWSKI :

La cession concernant les parcelles AE 340 et AE 341p1 d'une surface respective de 16 m² et de 549m².

Représentant une surface total de 565m².

Une servitude est mise en place afin de permettre d'éventuelles interventions techniques ou de réparations sur le réseau d'eau usée passant dans la parcelle AE 341p1.

La valeur de vente des terrains est de 565m²*4.5€= 2 542.50€

Pour mémoire, les frais de bornage sont repartis à 50% entre les futurs propriétaires et la commune.

Les frais d'actes sont à la charge du de M. et Mme HERSANT PELTIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **AUTORISE** la cession des parcelles AE 340 et 341p1 à Mr et Mme HERSSANT PELTIER pour le montant de 2 542.50€.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Monsieur le 1^{er} adjoint clôt les débats et lève la séance à 19h45.

Pour le Maire,
Monsieur Jacques THEPAUT, 1^{er} Adjoint

